

DEMANDE D'ACQUISITION

Pièces indispensables à fournir :

- 1- Imprimé N° 5 rempli en un exemplaire
- 2- **Photocopie recto-verso** de la licence F.F.T. de l'année en cours avec cachet du médecin. Si la licence ne porte pas le cachet du médecin, fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du tir sportif datant de moins de quinze jours à la date du dépôt.
- 3-**Photocopie** du carnet de tir avec validation de trois séances de tir espacées de deux mois.
- 4-Avis favorable de la Fédération Française de Tir (délivré par le Président du club de tir).
- 5-**Photocopie** d'une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport)
- 6-**Photocopie** d'un justificatif de domicile (Quittance de loyer, facture E.D.F.,.....)
- 7-Preuve de la possession d'un coffre fort au domicile (Photocopie de facture ou photographie du coffre fort avec attestation sur l'honneur)
- 8-Coupon réponse de la fiche relative au traitement informatisé des dossiers.

Seul un DOSSIER COMPLET sera pris en compte et transmis.

Nota : Avant le dépôt du dossier, bien vouloir prendre contact téléphoniquement avec MR MIALHE au 03/80/44/55/46, MLE LAMALLE au 03/80/44/56/32 ou MR MARCOUX au 03/80/44/55/62 pour un rendez-vous.

Brigadier Major Gaudillot 03.80.44.56.24

Préfecture bureau de la réglementation 03.80.44.65.52

Fax 03.80.44.69.21